



L'ÉGLISE DE SEZERIA



**Projet pour la protection et la renaissance
d'un site remarquable de la région d'Orgelet**

« Tout est possible à qui rêve, ose , travaille et n'abandonne jamais ! »

Xavier DOLAN

Document ASPHOR – Version mars 2015

**Rédaction : François BONNEVILLE, Jean Louis MONNIER et Daniel RENAUD
avec les conseils J-CL CHAVANT**

Sommaire

INTRODUCTION	3
HISTORIQUE	4
ARCHITECTURE	5
PLAN D'ACTIONS ENVISAGÉ	6
1 Montage du dossier	6
2 Création d'une équipe de bénévoles	6
3 Échelonnement des travaux	6
Phase 1 : État des lieux et diagnostic	6
Phase 2 Sécurisation du site	7
3.2.1 Étayage de la voûte	7
3.2.2 Reprise de maçonnerie sur le clocher	7
3.2.3 Sécurisation du site	7
Phase 3 : Préparation d'une plate-forme de stockage	8
Phase 4 : Élagage et vidange de la nef	8
Phase 4 : Maçonnerie sur la nef	8
Phase 5 : Voûte de l'avant-nef	8
Phase 6 : Sacristie	8
Phase 7 : Sécurisation du presbytère	9
Phase 8 : Nettoyage intérieur du clocher	9
PILOTAGE DU PROJET	9
VALORISATION DU SITE	10
Pendant les travaux	10
Après les travaux	10
METHODOLOGIE	10
Le choix d'un maître d'œuvre	10
La mission de maîtrise d'œuvre : du diagnostic aux travaux	11
Financement des travaux	11
1. Subvention de l'État	11
2. Subvention des collectivités territoriales	11
3. Mécénat	12
4. Appel aux dons et aux fondations	12
Autorisation de travaux	12
Le choix des entreprises	12
Déroulement des travaux	12
Responsabilités et assurances	13
Le contrôle des services de l'État	13
CONTACTS	13
BIBLIOGRAPHIE	14
NETOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Isolée, perdue dans une végétation qui de jour en jour la masque au regard des hommes comme si elle devait se faire oublier, elle attend.

Le clocher encore visible depuis la route de Moutonne rappelle aux passants qu'elle existe toujours. Depuis de longues années ce monument subit les affres du temps. Cependant, il ne faut pas croire que personne ne s'intéresse à cette vieille dame plusieurs fois centenaire. L'Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique et naturel d'Orgelet et sa Région (ASPHOR) et la nouvelle municipalité d'Orgelet pensent qu'il est grand temps d'entreprendre une action de sauvegarde pour redonner une image digne à ce lieu.



L'église de Sézéria, vue du sud-ouest

Inscrite sur l'inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1998, en tant que ruine remarquable, il n'en demeure pas moins qu'un entretien et une consolidation des murs doivent être entrepris rapidement.



Vue aérienne depuis le sud-ouest

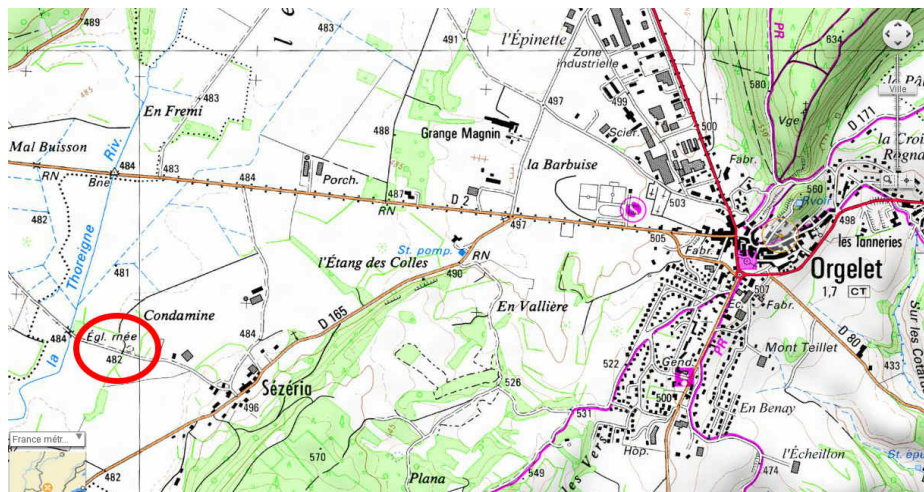
Une programmation de travaux de sauvegarde sur plusieurs années semble une solution qui permettrait ensuite de créer sur ce site un lieu d'animation culturelle et patrimoniale.

Un sentier inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui passe le long de l'église renforce l'intérêt touristique de cet édifice.

Si l'ASPHOR a vocation à porter ce projet, la participation de toutes les bonnes volontés sera

nécessaire pour mener à bien cette entreprise.

Une nouvelle association, « Les Amis de Sézéria » a récemment été créée par des habitants du hameau pour son animation. Une collaboration avec cette association peut permettre une dynamique pour mener ce projet avec la municipalité d'Orgelet.



Plan de situation

HISTORIQUE

Cette église se trouve dans un site important de l'archéologie jurassienne [1] [2] [3], dont la toponymie « Céséria » est source de légendes controversées sur la guerre des Gaules [4]. Séséria était le centre d'une ancienne paroisse qui comprenait aussi Chavéria, Chatagna et Moutonne.



Tableau de Thierry Méheut

Construite au début du XVe siècle, l'église est dédiée à l'Assomption de Notre Dame. Jusqu'au XVIIIe siècle, le village était groupé près de l'église, puis, sans doute pour chercher des terrains moins marécageux, les habitations se sont rapprochées de la route conduisant à Chavéria, et l'église s'est retrouvée isolée.



Vue aérienne : situation de l'église par rapport au village

La seconde moitié du XVIIIe siècle fut le théâtre d'affrontements au sein de la paroisse. Tout d'abord les habitants de Chavéria et Chatagna s'opposèrent aux travaux de réparation rendus nécessaires dans l'église et le presbytère/école de Séséria. Ils voulaient les « transporter » à Chavéria au motif invoqué en 1771 que « l'église et le presbytère sont loin du village, les paroissiens y arrivent mouillés et le feu est insuffisant », « l'église ne peut être mieux comparée qu'à un caveau fort humide et peu décent pour une église », « le presbytère menace ruine, est étayé, les couverts sont ouverts ». [5]

Une expertise des travaux de réparation de ce dernier avait été demandée à un entrepreneur à Orgelet. La dépense était estimée à 5.362 livres. Cabales, procès, sentences, appels, décrets et ordonnances émaillèrent les querelles durant plus d'une décennie [6].

En 1779 ce sont les habitants de Moutonne qui à leur tour délibèrent au sujet des « difficultés où ils sont exposés pour aller à l'église de Séséria, en raison de l'éloignement et des débordements fréquents de la rivière sur laquelle il n'y a pas de pont mais seulement une mauvaise planche de bois dans un terrain marécageux ».

En 1832, Chavéria entreprend les travaux de construction de son église et Moutonne en 1870. L'église de Séséria est désaffectée en 1902, mais garde cependant son cimetière. Des offices ont lieu dans l'église jusqu'en 1932, date à laquelle elle est devenue dangereuse, puis les offices ont continué dans la chapelle pendant plusieurs années. L'église a ensuite été laissée à l'abandon et la voûte s'est totalement effondrée en 1965.

La commune de Séséria a été rattachée à Orgelet en 1973. En 1983 a été créée l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Historique d'Orgelet et sa Région (ASPHOR) dont un des buts est de restaurer cette église. Une première action a été entreprise pour sauver le clocher : une souscription fut lancée qui permit en 1986 la construction et la pose d'une nouvelle charpente par les entreprises Barbero (Bourg-en-Bresse) et Mariller (Orgelet). [9]

En 1998, l'église, le presbytère et la clôture du cimetière ont fait l'objet d'une inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Reste que depuis, aucun projet de conservation à l'état de ruine n'a été initié et que la dégradation de l'édifice s'accroît. [13]

ARCHITECTURE

L'église actuelle ne serait pas antérieure au XVe siècle ; elle a été modifiée dans les années 1660 et à la fin du XVIIIe siècle (presbytère-école et sacristie), puis consolidée au milieu du XIXe siècle. Elle appartient à la série des églises jurassiennes de "persistance romane", à vaisseau unique, basses et allongées, couvertes en laves [10].



La façade occidentale



Entrée du cimetière

A l'écart du village, entourée de son cimetière, l'église se trouve dans un espace clos d'un joli mur d'enceinte qui s'ouvre grâce à des portes en fer forgé sur les côtés est et ouest.

L'église présente un fort massif occidental composé d'une grosse tour carrée servant de clocher-porche qui s'inscrit entre l'ancien presbytère au nord et une grande chapelle au sud. Le dernier étage de la tour s'ouvre sur chaque face par deux baies géminées en plein cintre et se coiffe d'un toit en laves à quatre pans. Son portail



Le portail

en plein cintre (1662) est surmonté d'un fronton triangulaire interrompu par une niche. Un pupitre de pierre subsiste près du portail. [7]

La nef à quatre travées était soutenue par une voûte en berceau brisé sur doubleaux. La nef se termine par un chœur qui était encore couvert en 1981, mais qui est désormais effondré. La sacristie (fin XVIIIe siècle) lui est adossée.



Fenêtre flamboyante de la chapelle

Les murs de la nef sont percés d'ouvertures de forme et d'âge différents ; dans la première travée, une arcade appareillée et chanfreinée donnait sur la chapelle sud. Cette grande chapelle voûtée en plein cintre est éclairée par une baie du style ogival flamboyant. On suppose que cette chapelle était l'église primitive [8]. Elle déborde un peu de l'alignement de la façade, longe le mur sud du clocher et la première travée ; sa belle maçonnerie reçoit un toit appuyé partiellement sur le clocher. La chapelle dispose sur la façade ouest d'une porte légèrement désaxée.

Sur le sud de la troisième travée se trouve une autre petite chapelle à berceau brisé transversal, pourvue d'un autel et de l'emplacement d'un lavabo. Ces deux chapelles, accompagnées de contreforts variés,

donnent à la face sud une complexité qui contraste avec la rectitude de la paroi nord.

Au nord-ouest se trouve l'ancien presbytère dont le toit s'est également effondré.



Petite chapelle au sud de la troisième travée

Malgré l'état de ruine de l'édifice, la situation de ce lieu à l'écart du village lui confère un attrait particulier.

PLAN D'ACTIONS ENVISAGÉ

1 Montage du dossier

L'église étant inscrite au titre des Monuments Historiques depuis le 6 avril 1998, il est indispensable de se rapprocher au préalable des services de la DRAC.

Le chapitre « Méthodologie » présenté à la fin de ce document précise toutes les étapes administratives du dossier ainsi que la manière de le financer.



Vue aérienne depuis le nord-ouest

2 Création d'une équipe de bénévoles

L'ASPHOR et l'association « Les Amis de Sézéria » pourront constituer une équipe de bénévoles. Cette équipe interviendra suivant un calendrier établi par rapport aux travaux et aux phases d'avancement.

Il faut également étudier toutes les solutions qui peuvent faire progresser le projet : chantier d'insertion, équipe verte, stages du patrimoine, chantier de jeunes, etc.

3 Échelonnement des travaux

Phase 1 : État des lieux et diagnostic

L'église de Sézéria se trouve à proximité de sites archéologiques remarquables. Il serait sans doute judicieux de solliciter l'avis du service régional d'Archéologie préalablement à tout travaux.

Parallèlement, un relevé d'architecture sera réalisé pour connaître de manière exhaustive toutes les informations relatives au bâti. Cette opération vise à approfondir la connaissance que l'on peut avoir de l'édifice à travers une approche globale de mesures précises. Ce relevé s'articulera autour de trois types de représentation du bâti : plan, coupe, élévation (façade). Il exprimera, de façon claire et complète, la construction du bâtiment : dimensions, proportions, forme, nature des matériaux et techniques de construction.

Une documentation photographique, un reportage vidéo et la réalisation d'une vue panoramique sphérique dans la nef archiveront de manière interactive l'état du site avant sa sécurisation, et permettront à l'issue des travaux de valoriser le projet sous un aspect didactique « avant/après ».



Phase 2 Sécurisation du site

3.2.1 Étayage de la voûte

La voûte de l'avant-nef, séparant le clocher et l'entrée de la nef, est encore en place.

Des pierres de taille disjointées par les eaux de pluie et le gel sont descendues pour certaines de quelques centimètres. Pour éviter l'effondrement de cette partie et peut-être à terme celui du clocher, il est urgent de procéder à l'étaillage par une ferme en bois sur l'arc de



Voûte de l'avant-nef

cette voûte.

Vu la difficulté et la dangerosité de cette opération, il faudra solliciter une entreprise spécialisée, dans les règles de l'art, et le plus rapidement possible.



Les pierres disjointées de la voûte

3.2.2 Reprise de maçonnerie sur le clocher

Le clocher présente coté nord une large fissure. Celle-ci provient du fait que le mur ouest s'est légèrement bombé à la suite de l'affaissement de la voûte du presbytère au nord.



*Poutre au dessus
de la ruine du presbytère*

L'état du clocher n'est pas encore préoccupant. Par contre, dans les ruines du presbytère au nord, une poutre fait encore le lien entre les deux murs et son affaissement engendrerait certainement la chute des murs. L'urgence serait de faire rebâtir l'angle intérieur du mur ouest. Cela nécessite un travail d'échafaudage par une entreprise de maçonnerie spécialisée.



Face nord du clocher

3.2.3 Sécurisation du site

On peut craindre le pillage des éléments d'architecture (encadrement de fenêtres, dalles en pierre) ou des dégradations stupides (tags). La pose d'un grillage plus conséquent que celui existant permettrait de limiter ce risque.



Tag sur le mur nord

Phase 3 : Préparation d'une

plate-forme de stockage

Le long du presbytère, coté nord, à l'écart du chemin, se trouve un espace sur lequel une plate-forme pourrait stocker tous les matériaux nécessaires aux travaux ou les éléments lapidaires qui seront récupérés.

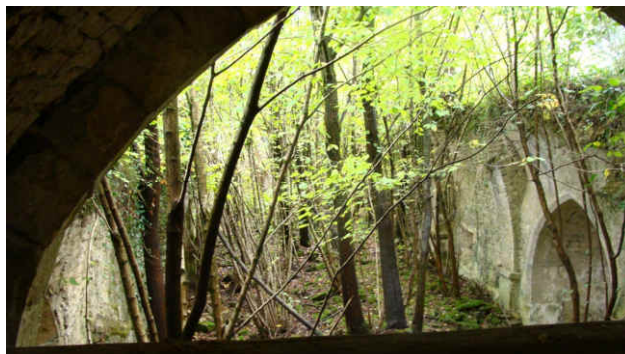
L'intervention d'un engin de chantier sera nécessaire pour le terrassement de cette plate-forme dont l'aménagement pourrait ensuite être réalisée par une équipe de bénévoles sous la responsabilité de l'ASPHOR.

Il faudra prévoir l'achat du matériel nécessaire : brouettes, pelles, gants, casques de sécurité, etc. La chapelle sud, qui peut être fermée, pourra servir de lieu de stockage pour les équipements et les matériaux sensibles.

Phase 4 : Élagage et vidange de la nef

La végétation arbustive qui a pris place dans la nef devra être coupée.

Ensuite aura lieu le triage des matériaux : les pierres constituant les nervures des voûtes seront récupérées, ainsi que tous les éléments d'architecture en bon état ou présentant une valeur archéologique.



Nef vue depuis la tribune du clocher

Les lauzes du toit gélives et les gravas serviront à remblayer la plate-forme de stockage pour aménager à terme un parking visiteurs.

Cette opération réalisée par une équipe de bénévoles sous la responsabilité de l'ASPHOR

Phase 4 : Maçonnerie sur la nef

- Reprise du contrefort nord dont la maçonnerie s'ouvre
- Reprise des parties supérieures des murs avec pose de laves pour prévenir les infiltrations et stopper le processus de dégradation par lessivage et le gel
- Remontage des fenêtres coté nord et sud
- Faire sécher le lierre qui cerne la construction
- Intervention équipes vertes et bénévoles ASPHOR.

Phase 5 : Voûte de l'avant-nef

Vidange de la voûte dépose des laves nettoyage et consolidation des maçonneries remise en place de la couverture de laves

Intervention réalisée par une équipe spécialisée équipée d'une nacelle.

Phase 6 : Sacristie

- Démontage du toit de la sacristie coté est
- Dépose des laves démontage de la charpente reprise des maçonneries
- Pose d'une nouvelle couverture à définir.

Toutes les opérations décrites ci-dessus doivent impérativement se faire dans l'ordre du descriptif pour des raisons de sécurité



La sacristie

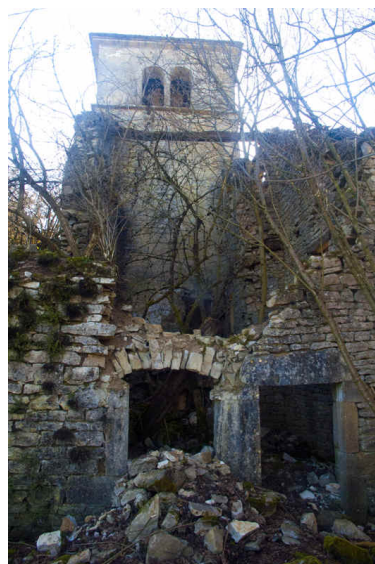
Phase 7 : Sécurisation du presbytère

Le presbytère, situé au nord du bâtiment, est ruiné depuis de nombreuses années. Le toit est effondré ; il n'est pas envisagé de couvrir cette partie.

Il faudra sécuriser les murs Est et Ouest qui menacent de s'écrouler. C'est sans doute une des opérations les plus délicates du chantier qui ne pourra être menée que par une entreprise spécialisée.

La dernière poutre qui reste devra être enlevée après la sécurisation des murs. Ensuite, une opération d'élagage et de vidange des éléments effondrés au sol pourra être réalisée par une équipe de bénévoles.

Les deux portes au nord pourront être maintenues.



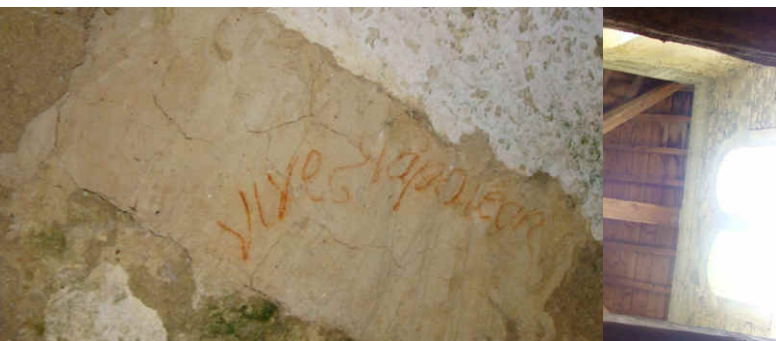
Le presbytère



Chouette effraie gardienne du clocher

Phase 8 : Nettoyage intérieur du clocher

Le clocher qui avait été préservé grâce à l'opération de sauvegarde réalisée en 1986 [9] aura besoin d'être nettoyé. Après la sécurisation de l'avant-nef, on pourra envisager de rétablir l'escalier menant à la tribune, permettant d'admirer la charpente, la cloche, les graffitis historiques et les oiseaux qui ont choisi de nicher dans cet endroit



*A sauvegarder dans le mur du clocher intérieur :
graffiti « VIVE NAPOLEON » et sanguine sur chaux*

PILOTAGE DU PROJET

Un comité de pilotage sera constitué. Il réunira la commission patrimoine de la commune d'Orgelet, des représentants de l'ASPHOR et des Amis de Sézéria, un maître d'œuvre qui sera choisi par la commune, et la DRAC qui exercera son contrôle scientifique et technique. Ce comité pourra être élargi à d'autres personnes ou organismes selon leur compétence ou l'intérêt qu'ils portent à ce projet.

VALORISATION DU SITE

Pendant les travaux

Après le diagnostic et le levé d'architecture (phase 1) se déroulera une première réunion d'information auprès des habitants et des amoureux de ce bâtiment pour expliquer le projet de sécurisation et sensibiliser les éventuels donateurs à la souscription de la Fondation du Patrimoine qui sera lancée.



Puis, une communication régulière à travers la presse et les réseaux sociaux permettra de relayer l'évolution de chacune des phases du chantier.

Des panneaux explicatifs seront installés le long du sentier de randonnée, permettant aux promeneurs de s'informer sur l'Histoire de l'édifice et sur la nature des travaux, de manière à valoriser les partenaires financiers de l'opération.

Dès que l'édifice sera suffisamment sécurisé, des actions culturelles (concert en plein air, conférences, animations pour les Journées du Patrimoine) pourront être organisées autour de l'église.



Après les travaux

L'édifice pourra servir de lieu d'exposition sur l'Histoire de l'église et de son environnement archéologique. Une exposition lapidaire dans la nef est un exemple de ce qui pourrait être proposé.

Le chemin qui longe le mur sud fait partie d'un sentier inscrit au PDIPR. Plusieurs boucles de randonnées empruntent ce sentier et l'église est décrite sur le cartoguide. Des panneaux d'interprétation du patrimoine seront placés le long du chemin pour permettre aux promeneurs de comprendre la nature et l'Histoire du bâtiment.

L'église sera également le lieu privilégié pour les animations qui seront organisées par « Les Amis de Sézéria » qui s'est créée en partie à cet effet.



Itinéraires de randonnées
dans la Région d'Orgelet

METHODOLOGIE

Le présent document n'est que la **définition d'un projet de programme de travaux pluriannuels**. Il va être soumis au services de la DRAC qui aideront la commune à préciser et à planifier la nature des travaux en apportant leur expertise et leur conseil. [11]

Le choix d'un maître d'œuvre

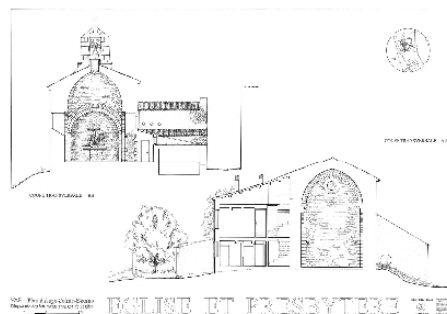
Les travaux sur les monuments historiques inscrits sont réglementés par le Code de l'urbanisme. Le recours à un architecte est rendu obligatoire (article L 431-1). Si aucune qualification spécifique n'est obligatoire, la commune, maître d'ouvrage, aura toutefois intérêt à choisir un architecte possédant une expérience avérée dans le domaine de la restauration du bâti ancien afin de répondre au caractère spécifique de ce type d'opération.

La mission de maîtrise d'œuvre : du diagnostic aux travaux

La mission de maîtrise d'œuvre sera divisée en différentes étapes :

1 – Validation du diagnostic proposé

Cette étape a pour but de valider le diagnostic proposé par l'ASPHOR, d'effectuer la première phase (plans et relevés), de réaliser une évaluation financière des travaux avec un découpage technique de leur réalisation dans le cadre d'un programme pluriannuel. La DRAC pourra être sollicitée pour le co-financement de ce diagnostic.



*Exemple de document
réalisé lors d'un relevé architectural*

2 - Les études de projet

Cette mission précise tous les éléments essentiels du projet par l'établissement de plans, avec les détails significatifs aux échelles appropriées, pour permettre notamment une consultation des entreprises.

Le coût prévisionnel estimatif des travaux est établi sur la base d'un avant-métré. Il doit permettre d'établir un cadre de bordereau quantitatif nécessaire à la consultation des entreprises.

3 - L'assistance au maître d'ouvrage

Le maître d'œuvre participera à la rédaction du cahier des charges de consultation des entreprises et à l'évaluation des offres proposées

4- L'examen de la conformité au projet des études d'exécution faites par l'entrepreneur

5- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux

6- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception

Financement des travaux

La commune, maître d'ouvrage, répartira le financement sur plusieurs exercices budgétaires en fonction du programme divisé en tranches fonctionnelles. Pour alléger sa charge financière, la commune sollicitera les partenariats suivants :

1. Subvention de l'État

Compte tenu du nombre des demandes à satisfaire, il est conseillé de faire la demande à l'avance dès qu'est connu le montant prévisionnel de l'opération. Lors de l'examen de la demande de subvention, la DRAC prend notamment en compte l'urgence de l'opération, les moyens du propriétaire, l'ouverture du monument au public et les participations éventuelles d'autres collectivités.



2. Subvention des collectivités territoriales

Chaque collectivité (conseil régional, conseil général, intercommunalité) définit son propre règlement en matière de subventions pour la restauration du patrimoine protégé. Il convient donc de s'adresser à elles lors de l'établissement du budget prévisionnel.

Plusieurs sénateurs et députés ont été sollicités. MM Barbier et Pélissard ont eu une oreille attentive sur ce projet qui pourrait bénéficier de leur réserve parlementaire.



3. Mécénat

La loi sur le mécénat permet aux entreprises comme aux particuliers d'aider financièrement à la conservation des monuments et œuvres d'art protégés au titre des monuments historiques et de déduire cette aide de leur imposition.



4. Appel aux dons et aux fondations

La Fondation du patrimoine accompagne le maître d'ouvrage en lui apportant son expertise et son appui, et en assurant localement une interface qui garantit l'organisation et le bon déroulement de la souscription. Au travers de cette campagne de mobilisation du mécénat populaire, les habitants, les commerçants et entrepreneurs locaux, les touristes, et toutes les personnes attachées au site, peuvent faire un don affecté au projet, afin de recueillir les sommes nécessaires à son aboutissement.

Parallèlement, la Fondation du patrimoine délivre aux donateurs un reçu ouvrant droit à des réductions d'impôts.

Autorisation de travaux

Les travaux de restauration ou de réparation sur les monuments historiques inscrits sont réglementés par le Code de l'urbanisme (articles R.421-16, R.431-11 et R.431-14), et nécessitent le dépôt d'un permis de construire, qui doit être déposé sera transmis au STAP. Le délai d'instruction est de six mois, dont quatre pour la DRAC qui peut donner ou refuser son accord ou émettre des prescriptions. Le refus d'accord du préfet de région lie la décision de l'autorité qui délivre le permis de construire.

Le choix des entreprises

Il convient donc en premier lieu de bien définir les prestations qui feront l'objet de consultations. Le maître d'ouvrage assisté par l'architecte maître d'œuvre dans le cadre de sa mission de conseil. Les services de la DRAC peuvent également être sollicités.

Contrairement à une idée répandue, il n'existe pas d'entreprises « agréées » par les monuments historiques. Le recours à des entreprises ou artisans locaux n'est donc en aucun cas proscrit. La commune devra néanmoins s'assurer que l'entreprise et les personnels employés possèdent effectivement les compétences requises et que l'entreprise concernée peut se prévaloir d'une expérience suffisante sur des chantiers de même ampleur et de même complexité.



Déroulement des travaux

Le chantier donnera lieu à des réunions périodiques du comité de pilotage, établies selon un calendrier prévu à l'avance qui associeront la commune, le maître d'œuvre, les entreprises et la DRAC. La commune devra également tenir informé la DRAC du calendrier des travaux et de leur évolution.

Des compte-rendus permettant de consigner l'avancement des travaux seront rédigés par le maître d'œuvre et adressés aux participants. Le maître d'œuvre établira des certificats d'avancement qui permettront à la commune de demander le versement des subventions.

En fin de travaux, le maître d'œuvre établira le dossier d'ouvrages exécutés (DOE) au vu duquel la DRAC pourra rédiger le certificat de conformité des travaux au projet autorisé. C'est ce document qui autorisera le versement du solde des subventions publiques.

Responsabilités et assurances

Responsabilité et direction des travaux

La commune sera responsable avec le maître d'œuvre, du bon déroulement de l'opération du point de vue juridique, technique et financier. Après obtention, les autorisations légales devront faire l'objet d'une déclaration d'ouverture du chantier à la DRAC et d'un affichage sur le site.

Assurances

La loi 78-12 du 4 janvier 1978 a institué une assurance obligatoire des travaux du bâtiment. Les assurances devront couvrir les risques liés à l'exécution des travaux par les constructeurs (architectes et entreprises) pour les notions de responsabilité civile et garanties décennales. Dans la pratique, la commune devra vérifier les attestations d'assurances fournies par tous les intervenants avant la contractualisation.

Les assurances dommages d'ouvrage.

Avant l'ouverture du chantier, la commune devra être assurée pour les travaux à réaliser dans le bâtiment. Cette assurance obligatoire est indépendante des assurances qui couvrent les entreprises et les architectes.

Le contrôle des services de l'État

Les services de la DRAC exercent le « contrôle scientifique et technique » des opérations. Ce contrôle est réglementé par le Code du patrimoine. Il s'applique dès la phase préliminaire (définition du projet de programme de travaux) et pendant toute la durée de l'opération, et s'exerce « sur pièces et sur place ».

CONTACTS

DRAC - Conservation régionale des monuments historiques

7 rue Charles Nodier – 25043 Besançon cedex tél : 03 81 65 72 21 – fax : 03 81 65 72 58

Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Jura

l'Odyssée – 13 rue Louis Rousseau – 39000 Lons-Le-Saunier - tél : 03 84 35 13 51 - fax : 03 84 35 13 58

Conservation départementale du Patrimoine- Marie-Jeanne Lambert

Conseil général du Jura – 17 rue Rouget de Lisle - 39000 Lons le saunier

Délégation régionale de la Fondation du Patrimoine - Paul Bacchetta – Tel : 03.81.47.95.14

Maison du Bâtiment - BP 1239

Valparc - Ecole Valentin - 25004 Besançon Cedex



BIBLIOGRAPHIE

- [1] Le tumulus d'Orgelet (Jura) - P. Mouton , R. Joffroy
Bulletin de la Société préhistorique de France, 1960, Volume 57, Numéro 11-12, pp. 742-744
- [2] Le grand mausolée de Chavéria - L Joan
Archéologia n° 381, ISSN : 0570-6270, Septembre 2001, pp 58-64
- [3] Orgelet, vive, forte et robuste
Centre Jurassien du Patrimoine, 2008, pp 6-8
- [4] Annuaire du département du Jura pour l'année 1854, Désiré Monnier, pp 159-172
- [5] Le presbytère et la chaumière: curés et villageois dans l'ancienne France (XVIIe et XVIIIe) – Michel Vernus,
Togirix, 1986, pp 155
- [6] Archives départementales du Jura – série C 687
- [7] Églises jurassiennes, romanes & gothiques: histoire et architecture, Pierre Lacroix, Cêtre, 1981
- [8] Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté,Tome VI,
A. Rousset, 1858, pp 11
- [9] Le Progrès de Lyon, 2 novembre 1986

NETOGRAPHIE

- [10] Base « Mistral »
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/mersri_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=REF&VALUE_1=PA39000037
- [11] Restaurer un monument historique – Guide à l'usage des propriétaires privés – DRAC Franche-Comté
http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/52293/406396/version/1/file/guide_MH_2012_privés.pdf
- [13] Site WEB de l'ASPHOR
<http://www.asphor.org/eglise-de-sezeria-1-43.htm>

